

RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 28 mai 2019)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 23 AVRIL 2019, À 18 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Claude Corbeil, préfet suppléant, Ville de Saint-Hyacinthe;
Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Sont également présents :

André Charron, directeur général;
Magali Loisel, avocate et greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 26 mars 2019 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-04A (Administration générale), Partie 1, au 18 avril 2019 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 01-04(Administration générale), Partie 1, au 18 avril 2019 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 02-04 (Administration et évaluation), Partie 2, au 18 avril 2019 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 03-04 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 18 avril 2019 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 04-04 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 18 avril 2019 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 07-04 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, au 18 avril 2019 – Dépôt;
- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 08-04 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 18 avril 2019 – Dépôt;
- 4-8 Bordereau des comptes payés numéro 09-04 (Prévention incendie), Partie 9, au 18 avril 2019 – Dépôt;

- 4-9 Bordereau des comptes payés numéro 11-04 (Service juridique), Partie 11, au 18 avril 2019 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution numéro 19-236 – PPCMOI (lots 1 966 924 et partie 1 966 925) – Ville de Saint-Hyacinthe;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Carrière et sablière – MRC de La Haute-Yamaska – Demande de partage des droits perçus – Entente – Approbation;
- 6-2 Rapport trimestriel des fonds FLI-FLS du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 – Information;
- 6-3 Coopérative jeunesse de services 2019 (CJS) par Espace Carrière – Demande d'aide financière – Approbation;
- 7- Clôture de la séance.
-

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

Point 1- **ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

CA 19-04-53

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2019 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 19-04-54

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 26 mars 2019 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour.

Aucune question n'est adressée au comité.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-04A (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 18 AVRIL 2019 – APPROBATION**

CA 19-04-55

CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-04A (Administration générale), Partie 1, au 18 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 18 avril 2019 déposé sous le numéro 01-04A, lequel totalise des dépenses au montant de 161,02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS
NUMÉRO 01-04 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU
18 AVRIL 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-04 (Administration générale), Partie 1, daté au 18 avril 2019, au montant de 464 046,24 \$ et pour le Fonds FLI / FLS de 1 282,19 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-04
(ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 18 AVRIL 2019 –
DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-04 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 18 avril 2019, au montant de 19 683,01 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-04 (POSTE DE
POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 18 AVRIL 2019
– DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-04 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 18 avril 2019, au montant de 12 808,25 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-04 (TRANSPORT
ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU
18 AVRIL 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-04 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 18 avril 2019, au montant de 126 354,94 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 07-04 (VENTE POUR
NON-PAIEMENT DES TAXES), PARTIE 7, AU 18 AVRIL 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 07-04 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, daté au 18 avril 2019, au montant de 549,76 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-04 (SERVICE
D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU
18 AVRIL 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-04 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté au 18 avril 2019, au montant de 6 116,69 \$, tel que soumis.

Point 4-8 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-04 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 18 AVRIL 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-04 (Prévention incendie), Partie 9, daté au 18 avril 2019, au montant de 2 004,78 \$, tel que soumis.

Point 4-9 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 11-04 (SERVICE JURIDIQUE), PARTIE 11, AU 18 AVRIL 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 11-04 (Service juridique), Partie 11, daté au 18 avril 2019, au montant de 540,78 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION NUMÉRO 19-236 – PPCMOI (LOTS 1 966 925 et P 1 966 924) – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 19-04-56

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 15 avril 2019, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté la résolution numéro 19-236 intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait au 3355 rue Sicotte*;

CONSIDÉRANT que cette résolution reprend le projet de résolution soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 12 mars 2019 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 20 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution numéro 19-236 portant sur les lots 1 966 925 et P 1 966 924 et intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait au 3355 rue Sicotte* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 **CARRIÈRE ET SABLIERE – MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – DEMANDE DE PARTAGE DES DROITS PERÇUS – ENTENTE – APPROBATION**

CA 19-04-57

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 17-06-187, adoptée le 14 juin 2017, le conseil de la MRC des Maskoutains a approuvé l'entente sur le partage des droits perçus provenant de certaines carrières et sablières avec la MRC de La Haute-Yamaska pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 18-12-357, adoptée le 12 décembre 2018, le conseil de la MRC des Maskoutains, a mis sur pied un comité de négociation composé du préfet, madame Francine Morin, de monsieur Robert Houle, maire de la municipalité de Saint-Dominique, et du directeur général de la MRC, monsieur André Charron, afin de négocier une nouvelle entente à intervenir entre les MRC de La Haute-Yamaska et des Maskoutains quant au partage des droits des carrières et sablières des territoires des deux MRC;

CONSIDÉRANT que la première entente est venue à échéance le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que, lors des négociations tenues le 11 avril dernier, un accord de principe est intervenu;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 15 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPROUVER l'entente sur le partage des droits perçus provenant de certaines carrières et sablières à intervenir avec la MRC de La Haute-Yamaska, en vertu de l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1)*, telle que soumis; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer cette entente pour et au nom de la MRC des Maskoutains; et

Les fonds sont disponibles et devront être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 **RAPPORT TRIMESTRIEL DES FONDS FLI-FLS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2019 – INFORMATION**

CA 19-04-58

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 16-02-31 adoptée le 22 février 2016 où il était prévu qu'un état des fonds FLI-FLS soit déposé quatre fois par année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer le comité administratif de l'état des fonds FLI-FLS pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au financement daté du 15 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE PRENDRE ACTE du rapport relatif aux fonds FLI-FLS pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019, tel que soumis; et

DE DÉPOSER, lors de la prochaine séance du conseil de la MRC des Maskoutains, ce rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES 2019 (CJS) PAR ESPACE CARRIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPROBATION**

CA 19-04-59

CONSIDÉRANT qu'Espace carrière tiendra sa 20^e édition de la Coopérative jeunesse de service;

CONSIDÉRANT que ce projet d'éducation coopérative vise à favoriser chez les jeunes leur sens de l'entrepreneurship et une prise de conscience de leurs capacités à transformer leur milieu selon leurs besoins et leurs aspirations en plus de leur permettre de se familiariser avec les rouages du marché du travail, de la gestion d'entreprise, de la responsabilité sociale et de la vie citoyenne;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains poursuit son implication au plan technique et financier dans ce projet en mandatant, notamment, un représentant de son service du développement économique pour siéger au comité local;

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier d'Espace carrière auprès de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'agent de développement daté du 16 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE CONFIRMER le partenariat de la MRC des Maskoutains dans le projet de la 20^e édition de la Coopérative jeunesse de service organisé par Espace carrière; et

DE VERSER une somme de 500 \$ à Espace carrière pour soutenir le projet de la 20^e édition de la Coopérative jeunesse de service organisé et chapeauté par ce dernier; et

Le montant ci-devant mentionné devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 19-04-60

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 18 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Magali Loisel, avocate et greffière